

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 04 septembre 2024
Convocation affichée le : 04 septembre 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Claude PAPAPOULOS donne pouvoir à Nadine CORBEL — Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Véronique PICHERIT

Absent : Franck SAMSON — Bruno DE VILLELE

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

| | |
|---------------------------------|--|
| Délibération 2024/42 | Aménagement du bourg dernière tranche |
|---------------------------------|--|

Le bureau en charge de la maîtrise d'œuvre ECR Environnement a élaboré une estimation pour l'aménagement du centre bourg (dernière tranche).

Après présentation du plan et récapitulatif des dépenses

Terrassement – Voirie – Assainissement

| | CENTRE BOURG | MAIRIE | BAR | EGLISE |
|---------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| HT | 327 006.50 € | 15 122.00 € | 11 274.00 € | 51 500.50 € |
| TVA 20% | 65 401.30 € | 3 024.40 € | 2 254.80 € | 10 300.10 € |
| TTC | 392 407.80 € | 18 146.40 € | 13 528.80 € | 61 800.60 € |

Espaces verts

| | RUE TOURDELIN L'AURIOL | PARVIS MAIRIE | TERRASSE BAR | ABORDS EGLISE |
|---------|---------------------------|---------------|--------------|---------------|
| HT | 53 113.00 € | 4 071.50 € | 2 400.00 € | 28 080.00 € |
| TVA 20% | 10 622.60 € | 814.30 € | 480.00 € | 5616.00 € |
| TTC | 63 735.60 € | 4 885.80 € | 2880.00 € | 33 696.00 € |

Moins-value

Après présentation de simulations d'une moins-value sur les bordures :

- Moins-value si passage de tout le granit breton en granit non breton = - 15600€ HT
- Moins-value si passage de la bordures béton la zone entre l'écluse mairie et le plateau de l'église en maintenant le reste en granit breton= -11000€
- Moins-value si passage en bordures béton tout le bourg sauf le plateau de l'église qui serait maintenu en granit breton= -18600€ HT

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2024 à 20 heures

- Moins-value si passage en bordures béton la zone entre l'écluse mairie et le plateau de l'église en maintenant le reste en granit non breton= -19200€
- Moins-value si nous passage en bordures béton tout le bourg sauf le plateau de l'église qui serait maintenu en granit non breton= -23000€ HT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

12 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter l'estimation pour l'aménagement du centre bourg (dernière tranche) et de procéder par tranches
- De commencer par la partie principale de la route pour un montant de 327 006.50 € HT pour le terrassement – voirie – assainissement et 53 113 € HT pour les espaces verts
- De mettre des bordures béton tout le bourg sauf le plateau de l'église qui sera maintenu en granit breton pour une moins-value de -18 600 €

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL